Envoyé en préfecture le 11/03/2019
Reçu en préfecture le 11/03/2019
ID : 040-214003139-20190226-2019_A17-DE

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 20/02/2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2019
--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE (a procuration pour Mme CELIMON).

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN), Mme CELIMON (a donné procuration à M. DUCASSE).

Etaient absents non excusés : M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°17

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Convention avec la POSTE « Programme DEPAR »

Pour l'année 2018, la commune avait confié à la Poste par convention, un diagnostic énergétique et un accompagnement pour les foyers tarusates.

Aussi, au terme de l'année 2018, il convient de donner compte rendu de cette mission, pour la commune.

A noter qu'à compter de 2019, la Communauté de communes du Pays tarusate vient de passer convention avec la POSTE pour étendre cette mission à l'ensemble du territoire du Pays Tarusate.

Le compte rendu de la mission de l'année 2018, est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Il est proposé à notre assemblée :
De prendre connaissance de ce compte rendu
D'autoriser M. le Maire à procéder au règlement de la mission confiée à la POSTE, pour la commune de TARTAS.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
Reçu en préfecture le 11/03/2019
ID : 040-214003139-20190226-2019_A17-DE

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND connaissance de ce compte rendu.

AUTORISE M. le Maire à procéder au règlement de la mission confiée à la POSTE, pour la commune de TARTAS.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

VILLE DE TARTAS LANDES - 40

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.